

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
M. Régis GUILLAUME a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,

Absente : Mme Aline BAILLOT

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 23 / votants : 26.

Rapporteur : Mme Michèle CASTELLS.

1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis du CST du 04 juillet 2025,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

Considérant les besoins des services de la commune de Levens,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame Castells expose la nécessité, pour les besoins d'un bon fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Fermetures des postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (17h30) au sein des services techniques (*ouvert par délibération n° 11 du 19/11/2020*)
- Un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service de police municipale (*ouvert par délibération n° 5 du 12/12/2023*)
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (20h) au sein des écoles (*ouvert par délibération 1 du 19/06/2023*)
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au sein du service des écoles (*ouvert par délibération n° 5 du 19/12/2019*) – Fermeture le 01/09/2025

- Un poste d'agent de maîtrise ATSEM à temps complet au sein du service des écoles (*ouvert par délibération n° 7 du 27/02/2023*) – Fermeture le 01/11/2025
- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (28h) au sein des services administratifs (*ouvert par délibération n° 7 du 23/06/2020*) – Fermeture le 01/09/2025
- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet au sein des services techniques (*ouvert par délibération n° 11 du 19/11/2020*)
- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (31h30) au sein du service des écoles (*ouvert par délibération n° 10 du 15/01/2025*) – Fermeture le 01/09/2025
- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet au sein du service des écoles (*ouvert par délibération n° 11 du 19/11/2020*) – Fermeture le 01/09/2025

Ouverture des postes suivants :

- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (34h) au sein du service des écoles
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au sein des services techniques
- Deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (30h) au sein du service des écoles
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (21h) au sein du service des écoles
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (24h) au sein du service des écoles
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (12h) au sein du service des écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les ouvertures et les fermetures des postes précisés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

